



Composition du Conseil d'Administration

Président : M Yannig ROBIN, *Maire*

Vice-présidente : Mme Naïg ETIENNE, *Adjointe aux solidarités*

Membres élus :

Mme Marie BOUSSEAU

Mme Françoise GRANDMOUGIN

M Bruno BOZEC

M Christian LE GOASDUFF

Mme Anne-Marie LE BIHAN

Mme Lédie LE HIR

Membres nommés :

Mme Dominique HERRY (*UDAF*)

Mme Micheline LECERF (*ADMR*)

Mme Karine MARY (*Génération Mouvement*)

Mme Chantal GOSSELIN (*ADAPEI 29*)

Mme Yveline FEBVRE (*Secours Catholique*)

Mme Ghislaine LE GOFF (*Familles Rurales*)

M Yvon TANGUY (*Retraités CFDT 29*)

Le CCAS, c'est quoi ?

Le CCAS est un établissement public administratif communal, administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire.

Ancêtre des bureaux de bienfaisance, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS, pour qui ?

Les interventions du CCAS concernent l'ensemble des personnes qui peuvent être en situation de fragilité, au-delà des seules personnes privées de ressources (personnes âgées et/ou handicapées ; accompagnement des familles/ personnes en difficultés financières, personnelles ou d'insertion ; soutien aux personnes sans domicile, ...)

Contact :

CCAS de Plouguerneau

12 rue du Verger – BP 1

29880 PLOUGUERNEAU

Tél : 02 98 04 59 52

Mail : ccas@plouguerneau.bzh

Horaires :

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00

C.C.A.S. de Plouguerneau

Centre Communal d'Action Sociale



CCAS
OBEREREZH SOKIAL

LA DOMICILIATION



Les personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, et ayant un lien avec la commune, peuvent demander une adresse administrative auprès du CCAS, pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

L'AIDE SOCIALE LÉGALE



Le CCAS accompagne les personnes dans la constitution des dossiers d'aides sociales légales, mais ne statue pas sur l'ouverture du droit :

- aide sociale à l'hébergement ou à domicile
- aide à la mobilité
- dossier auprès de la MDPH
- demande d'APA...

LE PLAN CANICULE



Dans le cadre du plan national canicule, le CCAS tient un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de la commune vivant à domicile et qui en font la demande, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE



Ce service est destiné aux personnes âgées, handicapées ou convalescentes, qui ne peuvent assurer la préparation des repas, de façon permanente ou temporaire. Les repas sont préparés à la cuisine municipale de Plouguerneau et livrés en liaison froide au domicile des bénéficiaires.

LES AIDES FINANCIÈRES PONCTUELLES



Les **aides financières** permettent à des personnes ou à des familles en précarité, confrontées à des difficultés majeures ponctuelles, de faire face.

Des « **prêts d'honneur** » peuvent être accordés par le CCAS, pour des dépenses liées à l'éducation (possibilité de coupler avec un prêt d'honneur du CD 29), le transport, la santé, le logement...

Les demandes sont instruites et transmises par un travailleur social

LE PASS'RIBIN



Ce minibus, adapté PMR, permet aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite de se déplacer en toute autonomie sur la commune et d'accéder à l'ensemble des services et loisirs existants (services, commerces, marché hebdomadaire et lieux d'animation de la commune), ainsi qu'au bord de mer.

Le véhicule est conduit par des bénévoles

L'AIDE ALIMENTAIRE



Le CCAS est fourni, par convention avec la Banque Alimentaire de Brest, en produits secs, frais et surgelés, tous les 15 jours.

La distribution est assurée par des bénévoles et se fait sur demande d'un travailleur social.

Le dernier week-end de novembre, le CCAS organise sur Plouguerneau la **collecte annuelle** de denrées alimentaire et de produits d'hygiène et d'entretien. Les produits récoltés sont ainsi distribués dans les mois qui suivent aux bénéficiaires de l'aide alimentaire.

LE LOGEMENT SOCIAL



Le CCAS recueille les demandes de logement social et assure le lien avec les bailleurs sociaux.

Les bailleurs sur Plouguerneau :

- Armorique Habitat ☎ 02 98 85 04 40
- Finistère Habitat ☎ 02 98 35 37 25
- Espace Habitat ☎ 02 98 43 30 83
- Aiguillon Construction ☎ 02 98 43 12 13
- SA HLM Les Foyers ☎ 02 98 44 33 94

LE LOGEMENT RELAIS



Le CCAS dispose d'une structure d'hébergement relais en faveur des résidents de la commune de Plouguerneau se trouvant dans une situation d'urgence suite à un événement exceptionnel.

Les + du CCAS

Le repas des aînés

Les colis de Noël

La semaine bleue

Des ateliers de prévention et de santé